

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

19 janvier 2026

Le lundi 19 janvier 2026, à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le mardi 13 janvier 2026, s'est réuni à Grenoble, en présentiel, sous la présidence de Monsieur Bertrand LCHAT, en présence de :

- 72 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 72 voix
Avaient donné pouvoir 1 délégué de communes représentant 1 voix
- 0 délégués de la Métropole représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 3 représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Total de 73 présents représentant 74 voix. Le quorum est donc atteint.

La liste d'émargement comportant notamment le nom des membres du Comité Syndical présents ou représentés lors de cette séance est accessible sur demande auprès de TE38 à contact@te38.fr.

Ordre du jour :

18 h 00 - 19 h 00 : Session ordinaire

Désignation du secrétaire de séance

Collèges n° 1, 2, 3

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Collèges n° 1, 2, 3

Le Président ouvre la séance à 18h00.

Désignation du secrétaire de séance :

Il est proposé de désigner, Monsieur Philippe FAURE, Maire de la commune de Laffrey et délégué suppléant de TE38, comme secrétaire de séance.

À L'UNANIMITÉ (collèges n° 1,2,3)

Voix Pour : 74

Voix Contre : 0

Abstention : 0

A - Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat portant sur les orientations générales du budget doit être organisé au préalable du vote de ce dernier. Ce dernier doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Sur le rapport de M. Bernard JARLAUD, Vice-Président aux finances, et après avoir entendu son exposé,

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, ainsi que de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base duquel se tient le débat.

À L'UNANIMITÉ (collèges n° 1,2,3)

Voix Pour : 74

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, devant être présenté au Comité syndical dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget et qui donne lieu à un débat d'orientation budgétaire.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le débat aura lieu cette année le 19 janvier 2026. Le vote du budget primitif 2026 se tiendra, quant à lui, le 2 mars 2026. Les comptes 2025 ne sont donc pas arrêtés à la date de finalisation de ce rapport.

Par conséquent, l'atterrissage de l'exercice 2025 est simulé pour donner une tendance, et l'analyse financière rétrospective sera donc présentée lors du rendu du compte financier unique 2025.

Ce rapport intègre une analyse prospective financière à l'horizon 2030. Cette démarche vise à évaluer les principaux indicateurs de gestion de TE38 afin de dresser un état précis de sa situation financière actuelle et d'anticiper tout risque de dégradation budgétaire éventuelle. En s'inscrivant dans une perspective de long terme, cette analyse joue un rôle essentiel dans la préservation de la viabilité financière de TE38, tout en soutenant la réalisation des objectifs stratégiques définis par le comité syndical. Bien qu'elle n'anticipe pas d'éventuelles réorientations stratégiques, cette approche inclut des enjeux cruciaux, tels que la réponse aux besoins connus liés à la transition énergétique, consolidant ainsi l'engagement de TE38 en faveur d'une gestion financière responsable et tournée vers les défis futurs.

Méthode : Les données sont arrêtées à la date du 01/12/2025. Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE ET ORIENTATIONS

1. Contexte général

a) Finances publiques nationales et environnement institutionnel : une contrainte durable et des risques accrus pour les ressources locales

L'élaboration du budget 2026 de TE38 s'inscrit dans un contexte national marqué par une dégradation durable des finances publiques et par la poursuite des efforts de redressement engagés par l'État. Selon les prévisions d'automne 2025 de la Commission européenne, le déficit public français atteindrait -5,4 % du PIB en 2024, -5,1 % en 2025, puis -4,9 % en 2026, tandis que la dette publique dépasserait 112 % du PIB à cet horizon, contre environ 97 % du PIB en 2019.

Ce niveau d'endettement particulièrement élevé conduit l'État à rechercher des marges de manœuvre budgétaires sur l'ensemble des champs de l'action publique. Dans ce contexte, aucune ressource ne peut être considérée comme totalement sanctuarisée, y compris celles historiquement affectées aux collectivités territoriales et à leurs groupements. Cette situation impose une vigilance renforcée pour les syndicats d'énergie.

Les syndicats d'énergie présentent en effet la spécificité d'être des structures faiblement endettées, leur modèle économique reposant principalement sur l'investissement dans les infrastructures de réseaux, et non sur des dépenses de fonctionnement récurrentes. Si cette situation constitue un gage de bonne gestion et de soutenabilité financière, elle peut également exposer ces structures à une lecture budgétaire restrictive, les présentant comme disposant de marges financières mobilisables dans un contexte de tension sur les finances publiques nationales.

Dans ce cadre, la recentralisation de la gestion de l'accise sur l'électricité, désormais pilotée par l'administration centrale, constitue un motif de préoccupation majeur. Cette ressource représente aujourd'hui la principale recette de fonctionnement de TE38. Le fait que son pilotage relève désormais de Bercy fait peser un risque de ponction, de plafonnement ou de diminution de cette ressource, dans un contexte où l'État est conduit à sécuriser ses propres équilibres budgétaires.

Cette inquiétude est d'autant plus forte que la structure des ressources de TE38 est caractérisée par un haut niveau d'affectation : 84 % des recettes du syndicat sont aujourd'hui affectées, limitant fortement les marges de manœuvre budgétaires et la capacité à absorber un choc exogène sur les recettes. Toute évolution défavorable de l'accise sur l'électricité aurait ainsi un impact direct sur la capacité d'investissement du syndicat et, par conséquent, sur les projets portés au bénéfice des communes adhérentes.

Par ailleurs, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), pilier historique de la solidarité territoriale en faveur des territoires ruraux, d'un montant de 375,5 M€ en 2025, pourrait également voir son enveloppe ne pas être revaloriser en 2026, dans un contexte général de compression des crédits budgétaires de l'État. Une telle évolution fragiliserait le financement des opérations d'électrification rurale et renforcerait la pression sur les ressources propres des syndicats d'énergie.

Face à ces risques, TE38 a engagé une réflexion stratégique visant à élaborer différents scénarios de diversification de ses ressources, afin de réduire sa dépendance à une ressource unique et de sécuriser durablement sa trajectoire financière. Cette démarche s'inscrit dans une logique de prudence et

d'anticipation, indispensable pour préserver la capacité d'investissement du syndicat et garantir la continuité du service public de l'énergie.

b) Gouvernance de la distribution d'électricité : un enjeu stratégique pour le bloc communal

Lors des 94^e Assises des Départements de France, organisées à Albi en novembre 2025, le Premier ministre a évoqué la possibilité de confier aux Départements de nouvelles capacités d'intervention, notamment dans les domaines de la distribution de gaz et d'électricité.

Une telle perspective suscite de vives préoccupations pour TE38 et pour les communes adhérentes. La distribution d'électricité repose historiquement sur un modèle de service public local, fondé sur la propriété communale des réseaux et sur une gouvernance de proximité exercée au sein des autorités organisatrices de la distribution d'énergie. Ce modèle garantit une adéquation étroite entre les besoins des territoires, les priorités d'investissement et la gestion des concessions.

Un transfert de compétence vers l'échelon départemental remettrait en cause cet équilibre. Il éloignerait la décision des réalités locales, affaiblirait la gouvernance communale exercée au sein du comité syndical de TE38 et ferait peser un risque sur l'affectation intégrale des moyens financiers au bénéfice exclusif des réseaux. Dans ce contexte, TE38 s'inscrit pleinement dans la démarche portée par la FNCCR, invitant les communes à adopter une motion réaffirmant l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au bloc communal, afin de préserver un outil intercommunal dédié à l'énergie et garant d'un service public de proximité. De plus, le Comité Syndical de TE38 a adopté cette motion à l'unanimité lors de sa séance du 15 décembre 2025.

c) Enjeux énergie-climat et pression structurelle sur les investissements

Le secteur de l'énergie demeure confronté à des tensions structurelles durables, malgré l'accalmie relative observée sur les marchés depuis 2024. Les coûts des travaux sur les réseaux restent élevés, sous l'effet de la hausse des prix des matériaux, du renforcement des exigences normatives et des tensions persistantes sur la main-d'œuvre qualifiée.

Par ailleurs, l'intensification des aléas climatiques impose un effort d'investissement soutenu afin de renforcer la résilience des réseaux et garantir la continuité du service public. Les épisodes de canicule, d'orages violents et de tempêtes accroissent les besoins en matière de sécurisation, d'enfouissement et de modernisation des infrastructures électriques.

À l'échelle européenne, la poursuite des politiques climatiques, notamment dans le cadre du paquet « Fit for 55 » et la perspective de l'extension du marché carbone aux secteurs du bâtiment et du transport à compter de 2027 (ETS 2), constitue un facteur d'incertitude supplémentaire, susceptible d'influencer durablement les prix de l'énergie et les décisions d'investissement des collectivités.

2. Prévisions économiques et hypothèses retenues pour 2026

a) Inflation : un retour progressif vers la stabilité des prix

Selon les projections intermédiaires de la Banque de France publiées en septembre 2025, l'économie française s'inscrit dans un scénario de sortie progressive de l'inflation, sans récession. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établirait à +5,7 % en 2023, +2,4 % en 2024, +1,6 % en 2025, puis +1,3 % en 2026.

L'inflation sous-jacente poursuivrait également sa décrue pour atteindre environ 1,6 % en 2026, après 2,2 % début 2025, traduisant une normalisation progressive des tensions inflationnistes, tout en restant sensible aux chocs exogènes.

b) Croissance économique : une reprise modérée et fragile

En matière de croissance, la Banque de France anticipe une progression du PIB de +0,9 % en 2026, prévision convergente avec celle de la Commission européenne. À l'échelle mondiale, le Fonds monétaire international estime la croissance à environ 3,1 % en 2026, dans un contexte marqué par la persistance des tensions géopolitiques, des incertitudes commerciales et des fragilités politiques.

c) Conséquences pour les orientations budgétaires de TE38

Ces éléments conduisent à retenir pour 2026 un scénario macroéconomique caractérisé par une croissance modérée, une inflation maîtrisée mais encore exposée aux aléas, et une pression durable sur les finances publiques. Dans ce contexte, les orientations budgétaires de TE38 devront concilier le maintien d'un niveau d'investissement élevé, indispensable à la modernisation et à la résilience des réseaux, avec la préservation de l'équilibre financier du syndicat, dans un souci de soutenabilité à moyen terme et de maîtrise du reste à charge pour les communes adhérentes.

3. Contexte et orientations TE38

L'année 2026 correspond à la fin du mandat en cours et à la tenue de nouvelles élections. Dans ce contexte, TE38 entend achever les engagements pris en début de mandat, atteindre les objectifs chiffrés définis et assurer pleinement son rôle d'ingénierie territoriale au service des collectivités adhérentes.

CONTEXTE

- **Nombre de communes :**
492 communes fin 2025
- **Programmation 2025**
5,3 M€ attribués pour le Renforcement, l'Extension et la Sécurisation
11,8 M€ attribués pour l'enfouissement des réseaux

CONTEXTE

- **Nombre de communes :**
317 communes fin 2025, avec 10 communes supplémentaires prévues en 2026.
- **Patrimoine :**
4 516 armoires et 72 340 points lumineux gérés, dont 70% en LED et 1,7 % à éradiquer.
- **Objectif : 70 % de LED d'ici fin 2026 (atteint fin 2025).**
- **Géoréférencement en classe A des réseaux**
Au 31 décembre 2025 : 21 communes restantes à géoréférencer hors unité urbaine (dont 14 ayant transféré en

Les priorités retenues pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

a) Le renforcement des investissements dans la distribution publique d'électricité :

- TE38 poursuivra ses investissements ambitieux dans la distribution publique d'électricité pour garantir un service de qualité avec le lancement en 2026 de nouvelles programmations (renforcement, extension, sécurisation et enfouissement) et réalisation du génie civil télécom. Elles bénéficieront d'un effort accru, avec une **enveloppe financière de 16,6 M€, stables par rapport aux investissements 2025** ;
- Une refonte globale des **modalités de financement des travaux** sur la distribution publique d'électricité, afin de pouvoir mieux répondre aux enjeux actuels, les modalités financières en vigueur datant de plus d'une dizaine d'année ;

ite à la renégociation en 2025 des conditions de prise en charge par Orange des coûts liés au génie civil dans le cadre des opérations d'enfouissement coordonnées, **une évaluation « au réel »** comparés des coûts pour la collectivité et des participations « Orange »

b) Le maintien d'une programmation ambitieuse en matière de rénovation de l'éclairage

- Afin de renforcer l'efficacité énergétique de l'éclairage public et d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par TE38, une **nouvelle programmation de 5,9 M€ est projetée en 2026**. Cette programmation reste au niveau de la moyenne habituelle et a permis fin 2025 d'atteindre l'objectif fixé en début de mandat de 70% de LED fin 2026 ;
- TE38 poursuivra l'**éradication des luminaires boules isolées** (enveloppe de 157 k€ consacrée dans la programmation 2025) afin de répondre aux obligations légales ;
- TE38 poursuivra la mise en œuvre de son programme de détection et de géoréférencement en classe A des réseaux d'éclairage public, conformément à la réglementation en vigueur.

CONTEXTE

- **Patrimoine :**
213 bornes dont 20 mises en service en 2025 (15 par TE38 et 5 par le délégataire)
Objectif : 280 bornes d'ici fin 2026.

- **Suivi financier :**
157 k€ de subvention d'équipement versée au délégataire
686 k€ d'investissement TE38 dont 667 k€ dans le cadre du SDIRVE
2,2 M€ reste engagés

CONTEXTE

- Montée en puissance de BATICWATT et fin du service CEP au 31 décembre 2025
- Nombre d'adhérents à BATICWATT : 58 collectivités fin 2025.
- Lauréat ACTEE+ Fonds Chêne

CONTEXTE

- TE38 poursuivra le déploiement de la télégestion à distance à l'armoire et les inclura aux nouveaux programmes de travaux.

c) La poursuite du déploiement de bornes de recharge pour la mobilité verte :

- Dans le cadre de son Schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public (SDIRVE), TE38 poursuit la mise en œuvre son programme (qui visait à déployer 280 bornes de recharge d'ici fin 2026). Cet objectif ne sera pas tenu, certaines communes n'ayant pas souhaité installer de bornes en fin de mandat. Il est probable que la dynamique reparte après les nouvelles élections.

- TE38 prévoit la mise en service de 35 nouvelles bornes d'ici fin 2026, réparties entre TE38 et Easy Charge en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 1,250 M€, pour atteindre un total de 250 bornes.

- TE38 engagera également un programme de modernisation des 1ères bornes posées sur le réseau il y a une dizaine d'années, certaines devant obsolètes pour les nouveaux véhicules.

- Une enveloppe de 170 k€ pour la mise en place de bornes sur des sites spécifiques (notamment touristiques)

d) BATICWATT : la performance énergétique des bâtiments publics :

- Le nouveau service BATICWATT, lancé au 1er janvier 2025, a remplacé progressivement le CEP qui a cessé au 31 décembre 2025.

- TE38 a créé une centrale d'achat permettant d'acheter des capteurs connectés pour le compte des collectivités bénéficiaires du service, et pourra à l'issue du marché public qui sera finalisé au 1er trimestre 2026 ;

- TE38 poursuivra la mise en œuvre des programmes ACTEE+. À ce titre, il jouera un rôle d'interface entre la FNCCR, porteuse du dispositif, et les collectivités bénéficiaires.

e) La poursuite du soutien financier Isèrenov' :

- **Programmation 2025 :**
629 k€ d'aides attribuées (enveloppe budgétaire : 600 k€)
1,9 M€ de dépenses éligibles

- **Suivi financier (toutes programmations)**
466 k€ mandatés
543 k€ reste engagés

- **SEM Energ'Isère**

Création en 2019
3,672 M€ de capital social (85% TE38)
11 projets sur 8 communes en exploitation, pour 20 MWc de puissance

60 projets sur 50 communes en développement, pour 30 MWc de puissance

Le soutien financier d'Isèrenov' sera maintenue à 600 k€ en 2026, un montant jugé suffisant lors de cette année d'élection, pour répondre aux besoins prévisionnels des collectivités. Cette dotation permettra de poursuivre un soutien significatif et adapté aux projets de rénovation énergétique.

f) Une recapitalisation de la SEM Energ'Isère

- la SEM a été recapitalisé en 2025, portant le capital à 3,672 M€, dont TE38 est actionnaire à 85%
- Parallèlement, 700 k€ de compte courant d'associés ont été accordés à la SEM, remboursable sur quatre ans.
- L'objectif est de consolider un bilan solide, marqué par un endettement maîtrisé et une rentabilité positive. La SEM

est en attente de la levée des incertitudes gouvernementales, avec la sortie de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

g) Achat d'énergie - réflexion sur l'achat d'électricité à long-terme

- Fixation des prix 2027 dans un contexte post ARENH (Versement Nucléaire Universel).

h) Réaménagement des locaux de TE38 : modernisation et adaptation aux évolutions des effectifs

- L'effectif de TE38 ayant connu cette dernière décennie une évolution significative de ses effectifs du fait de l'augmentation de son champ de compétence, TE38 a engagé un projet de réaménagement de ses locaux.
- Ayant débuté début décembre 2025, ces travaux se dérouleront dans les espaces des agents sur les trois premiers trimestre 2026.
- Coût estimatif : 560 k€ :
 - Maîtrise d'œuvre : 30 k€
 - Travaux : 400 k€
 - Mobilier : 85 k€
 - Imprévu : 10%
- Ce projet vise à répondre à deux objectifs principaux :

1. **Optimisation de l'espace en fonction des effectifs actuels** : Les locaux sont repensés pour maximiser leur fonctionnalité et leur capacité, tout en tenant compte des évolutions futures de nos besoins.
2. **Modernisation et amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT)** : En intégrant des espaces de travail modernes, collaboratifs et adaptés aux nouveaux modes de travail, TE38 souhaite offrir un environnement favorisant le bien-être et la productivité de ses collaborateurs et ainsi renforcer l'attractivité de son organisation.

Les orientations mentionnées ci-dessus sont pleinement compatibles avec la capacité financière de TE38 à poursuivre ses investissements dans les années à venir, et ce, en fonction des enjeux futurs qui se présenteront. Elles pourront être mises en œuvre sans recours à l'emprunt, grâce à une simple ligne de trésorerie, sans nuire à la solidité financière de la collectivité.

4. Ressources humaines

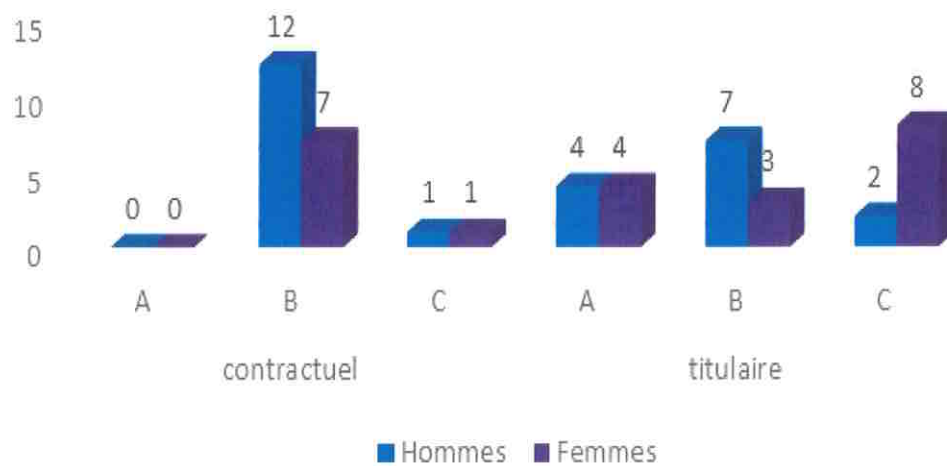
TE38 compte 49 postes pourvus répartis comme suit :

Structure des effectifs			
Titulaires		Non titulaires	
CAT A	8	CAT A	0
CAT B	10	CAT B	19
CAT C	10	CAT C	2
TOTAL	28	TOTAL	21

La proportion hommes/femmes est très équilibrée avec 53% d'hommes pour 47% de femmes, et l'effectif de TE38 est majoritairement jeune avec une moyenne d'âge de 44 ans.

La répartition entre catégories A, B et C se décompose comme suit :

Répartition Hommes/femmes par catégorie et par statut



L'organisation du temps de travail prend en compte la durée légale annuelle du travail effectif de 1 607 heures (délibération n°2023-119 du Comité syndical du 25 septembre 2023).

II - RETROSPECTIVE 2022 - 2025 ANTICIPEE

1. Section de Fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	14 974 190	18 001 355	17 135 606	19 040 780
<i>Evolution n-1</i>		20,22%	- 4,81%	11,12%

Après la forte augmentation des recettes de fonctionnement en 2023, principalement due à la hausse exceptionnelle de l'Accise sur l'électricité (+2 M€) liée au changement des modalités de perception, le syndicat observe une baisse en 2024 de ses recettes de fonctionnement.

Toutefois, ces recettes évoluent de nouveau à la hausse en 2025 suite à une augmentation de l'Accise de plus de 15%, due à une augmentation du volume de consommation sur le périmètre de perception, accompagnée d'une évolution favorable des participations des collectivités (+9%) notamment dans les domaines suivants :

- l'entretien d'éclairage public dans le cadre de la maintenance hors forfait,
- Groupement d'achat d'énergies,
- Conseil en énergie partagé.

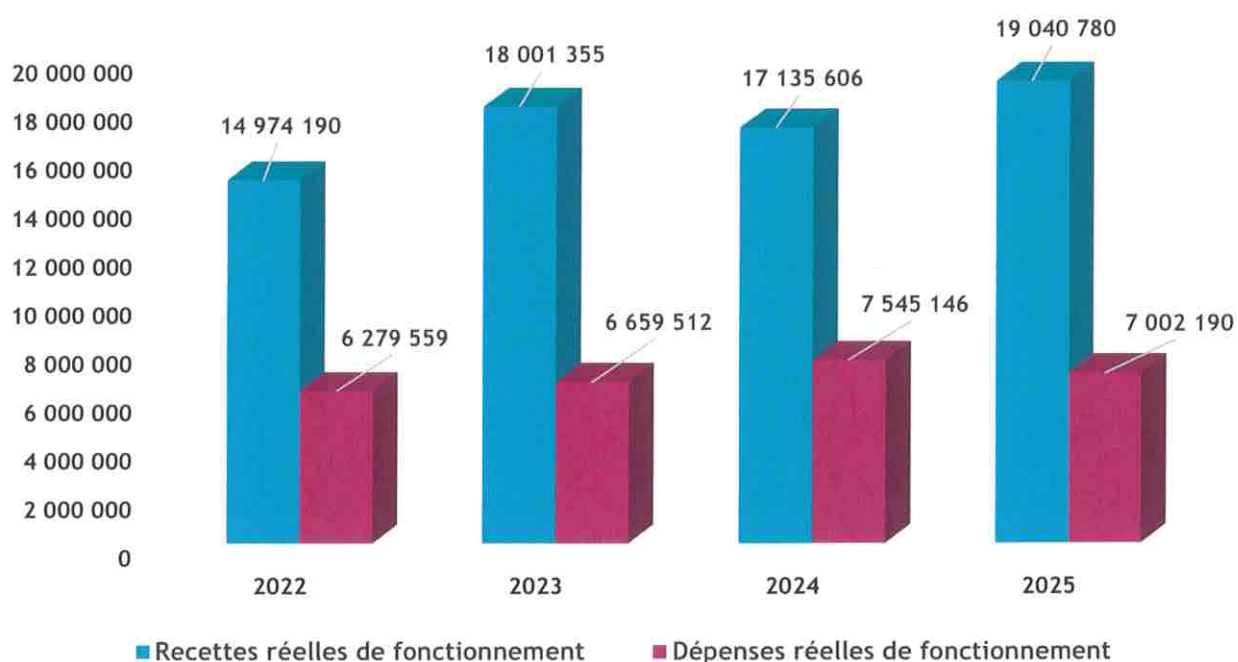
b. Dépenses de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	6 279 559	6 659 512	7 545 146	7 002 190
<i>Evolution n-1</i>		6,05%	13,30%	- 7,20%
Dont 012 Charges de personnel	2 435 529	2 507 598	2 693 930	2 994 400
<i>Evolution n-1</i>		2,96%	7,43%	11,15%
Dont Maintenance et Entretien EP	1 653 053	2 114 241	2 119 672	2 006 000
<i>Evolution n-1</i>		27,90%	0,26%	- 5,36%

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une légère baisse, principalement liée à la stabilisation des coûts de maintenance et d'entretien de l'éclairage public, suite au programme intensif de rénovation de l'éclairage public menée depuis 2023 sur le territoire.

L'intensification de nos activités impacte principalement les charges de personnel, les autres dépenses de fonctionnement de TE38 demeurant globalement stables, hormis l'impact inévitable de l'inflation.

RECAPITULATIF SECTION FONCTIONNEMENT (rétrospectif) - €



2. Section d'Investissement

a. Recettes d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles d'investissement	19 278 629	14 597 218	17 981 146	17 338 474
<i>Evolution n-1</i>		- 24,28%	23,18%	- 3,57%

En raison de contraintes en matière de ressources humaines au sein du service finances, la sollicitation totale des participations des collectivités n'avait pas pu être réalisée en 2023, mais cette situation a été en grande partie régularisée en 2024 et 2025 malgré la persistance de ces contraintes.

Pour rappel, la souscription d'un emprunt d'investissement de 3 M€ en 2022 explique en grande partie la hausse significative des recettes cette année (évolution de 17% entre 2021 et 2022, hors emprunt).

b. Dépenses d'investissement

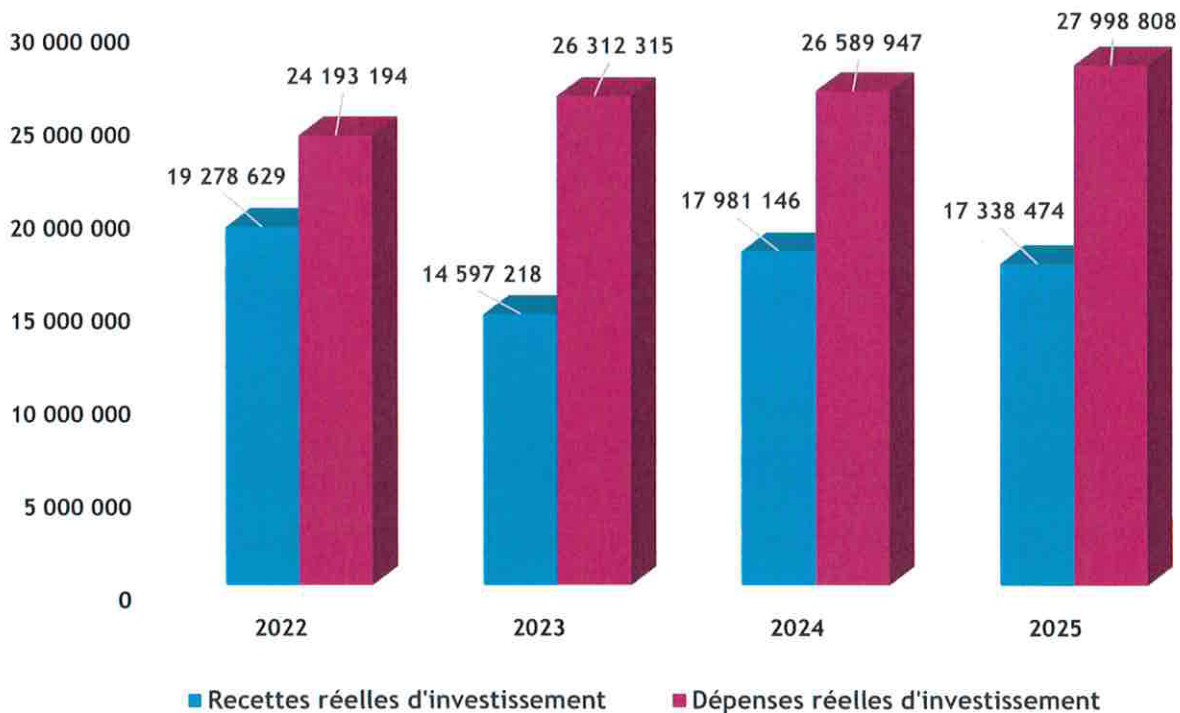
	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles d'investissement	24 193 194	26 312 315	26 589 947	27 998 808

<i>Evolution n-1</i>	8,76%	1,06%	5,30%
----------------------	-------	-------	-------

Les objectifs clairement établis pour 2025 ont été atteints. Ils prévoyaient :

- Le renforcement des investissements dans la distribution publique d'électricité : le niveau de dépenses de 2025 a augmenté de 13% par rapport à celui de 2024 ;
- Le maintien d'une programmation ambitieuse en matière de rénovation de l'éclairage à TE38 : après une programmation exceptionnelle 2024 de près de 9M€ due à l'attribution du programme Fonds vert, la programmation 2025 se stabilise avec une enveloppe de 6,5 M€, avec pour conséquence une diminution des dépenses sur 2025 de 20%, ces dernières restant néanmoins en progression par rapport à 2023 ;
- La poursuite du déploiement de bornes de recharge additionnelles complémentaires en faveur de la mobilité verte selon le schéma directeur finalisé en 2023 : les dépenses dans ce domaine connaissent une croissance de 10 % ;
- La poursuite du soutien financier Isèrenov' : les dépenses dans ce domaine connaissent une croissance de 7 % ;
- Une recapitalisation de la SEM Energ'Isère : 1,3 M€ ont été apportés en capital par TE38 en 2025 et complétés par un apport en compte courant d'associés de 700 k€, remboursable sur quatre ans.

RECAPITULATIF SECTION INVESTISSEMENT (rétrospectif) - €



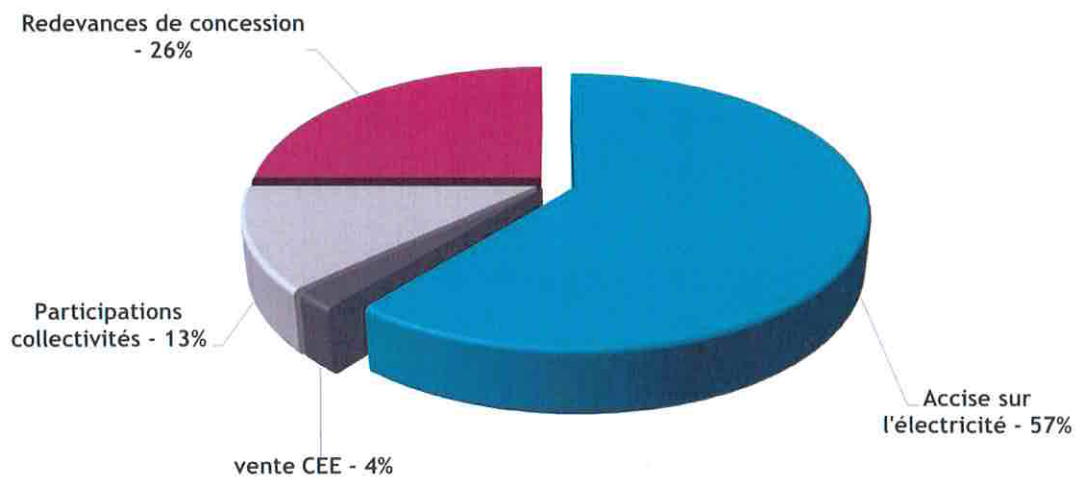
III - PROSPECTIVE FINANCIERE 2025 - 2028

1. Section de Fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	19 040 780	16 047 300	16 059 386	15 456 014
<i>Evolution n-1</i>	11,12%	- 15,72%	0,08%	- 3,76%

Les principales recettes de fonctionnement 2025 :



- Fiscalité indirecte :

	2025	2026	2027	2028
TICFE-C	10 583 580	8 340 000	8 260 000	7 562 700
<i>Evolution n-1</i>	15,04%	- 21,20%	- 0,96%	- 8,44%

La fiscalité indirecte englobe les recettes attribuées au compte 73, distinctes de la fiscalité directe et transférée. Pour TE38, elle se matérialise principalement à travers la taxe sur l'électricité.

L'Accise sur l'électricité, anciennement TICFE-C, perçue par les fournisseurs d'électricité, est désormais reversée aux services fiscaux de l'État. Il leur incombe ensuite de redistribuer la part qui revient aux collectivités. TE38 collecte cette taxe sur le territoire de 368 communes, avec un taux unique fixé à 8,5.

Le montant versé depuis 2024 est déterminé par le produit perçu l'année N-1, multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de perception entre les années N-3 et N-2, et l'évolution de l'inflation à partir de l'indice IMPC (Indice Mensuel des Prix à la Consommation) hors tabac entre les années N-2 et N-1.

Toutefois, une incertitude subsiste quant aux années de référence de l'indice IMPC hors tabac, clairement définies pour 2023 (année de transition de la réforme) aux années N-3 et N-2 ce qui n'est pas le cas pour 2024. En effet, cette interprétation du CGT (article L.2333-2) nous a été communiquée par la FNCCR, la fédération nationale de TE38, suite à une rencontre avec les services de l'Etat. Bien que non confirmée par arrêté préfectoral faute de clarification du CGCT par un projet de loi de finance retardé suite au vote de la motion de censure, elle a toutefois été appliquée par la DGFIP lors des versements mensuels de TICFE-C renommée en « *part communale de l'accise sur l'électricité* » relatifs aux derniers mois de 2024.

L'Accise sur l'électricité, qui prend en compte les variations de consommation d'une année sur l'autre, est fortement influencée par la mise en route d'industries électro-intensives. En 2025, cette dynamique a entraîné une augmentation significative de la consommation, ce qui s'est traduit par une hausse correspondante du montant de la taxe s'élevant à plus de 10,6 M€, le calcul de l'Accise ayant pris en considération les consommations totales, englobant celles des sites raccordés sous une puissance supérieure à 250 kVA.

Mais à ce jour, l'opacité persistante des réponses de la DGFIP rend impossible la détermination précise de la méthode de calcul définitive, laquelle pourra avoir d'importantes implications financières pour TE38. La FNCCR suit ce dossier avec attention et continue de mener des discussions avec la DGFIP et alerter les ministres concernés. Une inquiétude subsiste sur la retenue de frais de gestion par l'Etat avant versement de la somme due aux collectivités qui pourrait être mise en place à l'avenir.

- Dotations

	2025	2026	2027	2028
Dotations	2 602 000	2 530 000	2 530 000	2 530 000
<i>Evolution n-1</i>	5,07%	- 2,77%	0,00%	0,00%

Les dotations comprennent les recettes du chapitre 74 et principalement les participations des collectivités au titre de la maintenance et de l'entretien de l'éclairage public (1,1 M€ prévus en 2026) ainsi que les contributions obligatoires (frais de gestion aux travaux).

Le montant 2025 est en progression notamment du fait de la hausse des appels de contributions dans le cadre de la maintenance Eclairage public.

- Autres recettes

	2025	2026	2027	2028
Redevances, vente CEE et subventions ACTEE 2	5 635 000	5 404 300	5 496 386	5 590 314
<i>Evolution n-1</i>	17,33%	-4,09%	1,70%	1,71%

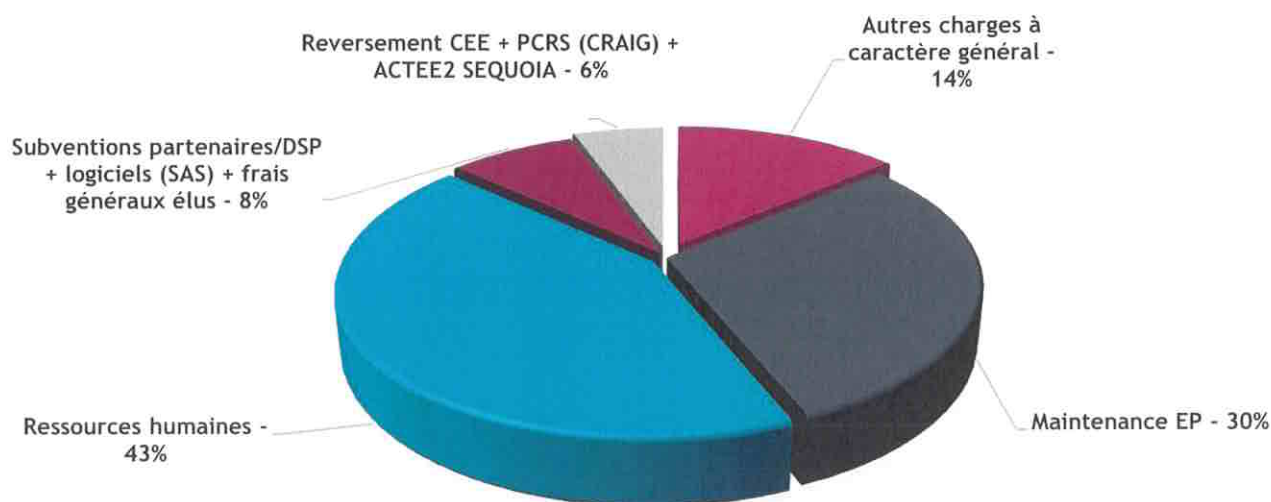
Elles sont stables et comprennent principalement les redevances de concession (4,6 M€ prévus en 2026), la vente des Certificats d'Économie d'Énergie (586 k€ prévus en 2026) ainsi que la redevance d'utilisation des appuis communs par plusieurs concessionnaires dont Orange, Isère Fibre et le Département (200 k€ prévus en 2026).

En 2025, les subventions attendues du programme ACTEE géré par la FNCCR ont été basculées au compte 4582 mais les produits de la vente des CEE au compte 75888 ce qui explique la hausse de 17%.

b. Dépenses de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028
Dépenses réelles de fonctionnement	7 002 190	8 586 499	8 143 871	8 242 279
<i>Evolution n-1</i>	- 7,20%	22,63%	- 5,15%	1,21%

Les principales dépenses de fonctionnement 2025 :



- Ressources humaines et frais assimilés

	2025	2026	2027	2028
Charges de personnel	2 994 400	3 144 120	3 207 002	3 271 142
<i>Evolution n-1</i>		5,00%	2,00%	2,00%

Ces charges comprennent les dépenses du chapitre 012.

Pour faire face aux demandes croissantes des collectivités, TE38 a renforcé comme convenu le service Transition énergétique qui est dorénavant composé de 9 CMTE. Deux nouveaux postes ont été créés en 2025 :

- Un poste de CMTE/Référent transition énergétique qui a été pourvu en interne,
- Un poste de technicien Objets connectés qui est en cours de recrutement.

L'ensemble des autres mouvements de personnel (avancements de grade, mutation départ et arrivée) a été traité en interne avec les postes déjà inscrits sur le tableau des effectifs ou ont nécessité des délibérations en cours d'année afin de réajuster les grades.

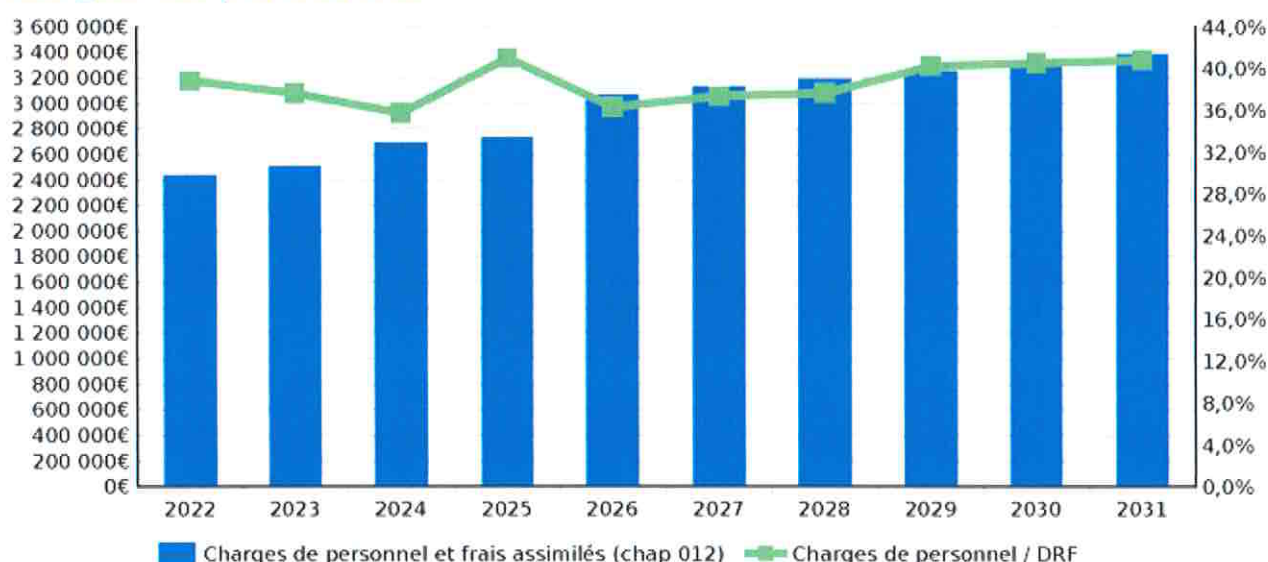
Certains postes restent vacants du fait du statut, à savoir des agents en détachement dans d'autres fonctions publiques ou d'autres collectivités territoriales.

En 2026, il n'y a pas d'autres créations de poste envisagées. À ce stade l'effectif de TE38 devrait permettre de répondre de manière optimale aux demandes des collectivités même si le nouveau service BATIWATT reste à éprouver.

L'augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL prévue de 2025 à 2027 bien a été appliquée avec une première hausse de 4 points en 2025. En effet, même sans loi de finances, les collectivités pourraient se voir appliquer la hausse des cotisations retraites des employeurs territoriaux, cette mesure étant simplement soumise à décret (en cours d'examen).

Evolution du ratio des dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement :

Charges de personnel



- Charges à caractère général

	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	3 050 000	3 800 000	3 824 000	3 848 480
<i>Evolution n-1</i>	-23,18%	24,59%	0,63%	0,64%
Dont maintenance et entretien EP	2 006 000	2 500 000	2 323 000	2 346 230
<i>Evolution n-1</i>	-25,85%	24,63%	-7,08%	1,00%

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 et principalement les dépenses liées à la maintenance et d'entretien de l'éclairage public (2,5 M€ prévus en 2026) ainsi que la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public (100 k€ prévus en 2026).

La diminution de ces dépenses en 2025 s'explique principalement du fait de la baisse des dépenses de maintenance et d'entretien de l'éclairage public suite à l'ambition programme de développement des leds.

Les autres dépenses, liées au fonctionnement général de la structure, restent stables en 2025, à l'exception de l'impact de l'inflation (2% d'augmentation prévus en 2025).

- Autres charges de gestion courante

	2025	2026	2027	2028
Autres charges de gestion courante	820 000	946 500	896 500	908 500
<i>Evolution n-1</i>	32,70%	15,43%	- 5,28%	1,34%

Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions (article 657) versées à nos partenaires (AGEDEN, ESF, LPO... - 152 k€ prévus en 2026) mais aussi à Easycharge dans le cadre de la délégation de service public (159 k€ prévus en 2026 de subvention technologique).

Elles comprennent également les dépenses liées aux licences et logiciels en SAS (282 k€ prévus en 2026) ainsi que les indemnités, cotisation et fais de mission des élus (138 k€ prévus en 2026).

Annexe : Récapitulatif des indemnités de toutes natures perçues, au cours de l'année 2025, par les élus siégeant au Comité syndical au titre de tout mandat et toute fonction exercés au sein de TE38 et au sein de toute structure et de toutes sociétés visées à l'articles L5211-12-1 du CGCT.

- Autres dépenses de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028
Reversements	108 000	677 300	200 000	200 000
<i>Evolution n-1</i>	- 54,60%	527,13%	- 70,47%	0,00%

Les autres dépenses de fonctionnement concernent principalement les reversements suivants :

- Les Certificats d'Economies d'Energies mutualisés et valorisés par TE38 reversés aux bénéficiaires (240 k€ prévus en 2026),
- Les recettes reversées au CRAIG au titre du PCRS (15 k€ prévus en 2026).

En 2025, les reversements relatifs au programme ACTEE géré par la FNCCR ont été basculés au compte 4581 ce qui explique la diminution des reversements.

La hausse exponentielle de 2026 est due aux prévisions de reversement des subventions de la FNCCR dans le cadre des subventions ACTEE CHENE qui seront perçues par TE38 avant d'être reversées aux communes qui ont effectuées les dépenses pour :

- L'achat de capteurs connectés,
- La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sur des audits énergétiques.

2. Section d'Investissement

a. Focus sur le programme pluriannuel d'investissement

La gestion pluriannuelle des investissements de TE38 permet une meilleure lisibilité, sincérité et consommation du budget par une limitation des reports et d'autre part un suivi pluriannuel du mandatement des programmes d'investissement de TE38.

Les Autorisations de Programme (AP) sont ouvertes par type de programmes de travaux :

- AP relative aux travaux d'amélioration esthétique nommée AME,
- AP relative aux travaux de renforcement, extension, sécurisation nommée RES,
- AP relative aux travaux d'éclairage public nommée EP,
- AP relative aux installations de bornes de recharge dans le cadre du schéma directeur nommée SDIRVE.

Elles sont révisées annuellement afin de mettre en adéquation les prévisions et la réalisation budgétaire des CP et peuvent également être prolongées si nécessaire.

En 2025, 4 Autorisations de Programme (AP) ont été clôturées : AP AME pour 2019, RES pour 2020 et EP pour 2021 et 2022.

Au 1^{er} janvier 2026, 18 autorisations de programme sont en cours de réalisation.

- Les dépenses prévues dans les Autorisations de programme

Libellé	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP AME 2020	10 027 952	1 425 715	406 598	193 837	70 000			
AP AME 2021	12 650 000	4 125 167	3 441 062	661 621	350 000	383 643		
AP AME 2022	10 500 000	4 604 032	3 801 230	903 050	600 000	400 000	191 688	
AP AME 2023	10 089 100		3 251 001	4 488 099	1 600 000	450 000	200 000	100 000
AP AME 2024	10 217 000			4 278 788	3 800 000	1 623 000	410 000	105 212
AP AME 2025	11 035 700				5 500 000	3 362 500	1 655 400	417 800
AP AME 2026	11 000 000					5 000 000	4 000 000	1 500 000
AP AME 2027	11 000 000						5 000 000	4 000 000
AP AME 2028	11 000 000							5 000 000
Total CP		10 154 914	10 899 891	10 525 395	11 920 000	11 219 143	11 457 088	11 123 012

Libellé	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP RES 2021	5 800 000	2 679 466	1 121 324	740 149	350 000	56 135		
AP RES 2022	4 695 000	1 495 472	1 733 451	644 396	410 000	411 681		
AP RES 2023	4 962 604		1 617 483	1 925 121	900 000	450 000	70 000	
AP RES 2024	5 024 000			1 123 370	2 200 000	944 800	513 000	242 830
AP RES 2025	5 969 000				1 400 000	2 124 400	1 313 900	930 700
AP RES 2026	5 500 000					1 500 000	2 200 000	1 000 000
AP RES 2027	5 500 000						1 500 000	2 200 000
AP RES 2028	5 500 000							1 500 000
Total CP		4 174 938	4 472 258	4 433 036	5 260 000	5 487 016	5 596 900	5 873 530

Libellé	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP EP 2023	6 009 620		3 630 953	2 102 667	186 000	90 000		
AP EP 2024	8 591 740			4 891 740	2 500 000	800 000	400 000	0
AP EP 2025	6 400 000				2 800 000	2 500 000	800 000	300 000
AP EP 2026	5 500 000					2 500 000	2 400 000	500 000
AP EP 2027	5 500 000						2 500 000	2 400 000
AP EP 2028	5 500 000							2 500 000
Total CP		2 022	3 630 953	6 994 407	5 486 000	5 890 000	6 100 000	5 700 000

Libellé	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP SDIRVE 2023 TRAVAUX	4 000 000		81 078	474 771	650 000	1 250 000	1 250 000	444 151

- Les financeurs du PPI

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ADVENIR				100 000	200 000	200 000	50 000
Article 8 (Enedis)	487 660	488 081	518 285	627 255	610 000	610 000	610 000
ENEDIS - PCT			90 610	20 000	40 000	40 000	40 000
FACE	2 777 781	4 609 161	4 794 162	5 339 815	5 490 000	4 999 500	4 964 700
FONDS VERT			1 145 765	651 135	72 200		

Participations collectivités	5 624 258	5 658 233	10 073 084	8 506 500	8 785 000	9 131 000	8 593 000
Plan Avenir Montagne		9 600	22 167				
Total général	8 889 699	10 755 475	16 644 073	15 444 705	15 197 200	14 980 500	14 257 700

Article 8

La nouvelle convention entre Enedis et TE38 définit les modalités de versement de la participation financière d'Enedis pour les projets d'amélioration esthétique des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de TE38, couvrant la période 2025-2029. Les principales dispositions sont les suivantes :

- Une enveloppe annuelle de 610 000 € est allouée aux travaux d'amélioration esthétique du réseau BT.
- Une enveloppe annuelle supplémentaire de 50 000 € est dédiée aux travaux visant à sécuriser les réseaux BT à fils nus, notamment par enfouissement ou remplacement des fils nus par des torsades aériennes.
- Un bonus de 40 000 € sera accordé lorsque 400 mètres linéaires de réseau BT à fils nus auront été traités (par enfouissement ou torsade), en dehors des zones rurales d'électrification.
- La participation d'Enedis aux chantiers programmés dans le cadre de cette convention s'élève à 40 %, et à 50 % pour les travaux de résorption des réseaux BT à fils nus.

L'utilisation annuelle de chaque enveloppe pourra varier de plus ou moins 30 % en fonction des besoins recensés. La projection financière prend en compte les besoins estimés pour chaque année de la convention.

CAS FACE

Le CAS FACE représente un levier de financement essentiel pour soutenir l'investissement et la modernisation des infrastructures dans les territoires ruraux. Sans cette ressource, de nombreux projets structurants pourraient être compromis, menaçant ainsi l'équilibre et l'avenir de ces territoires.

Dans le contexte d'une possible réforme, il est crucial de rester vigilant afin de préserver ce dispositif indispensable au développement rural.

Fonds vert

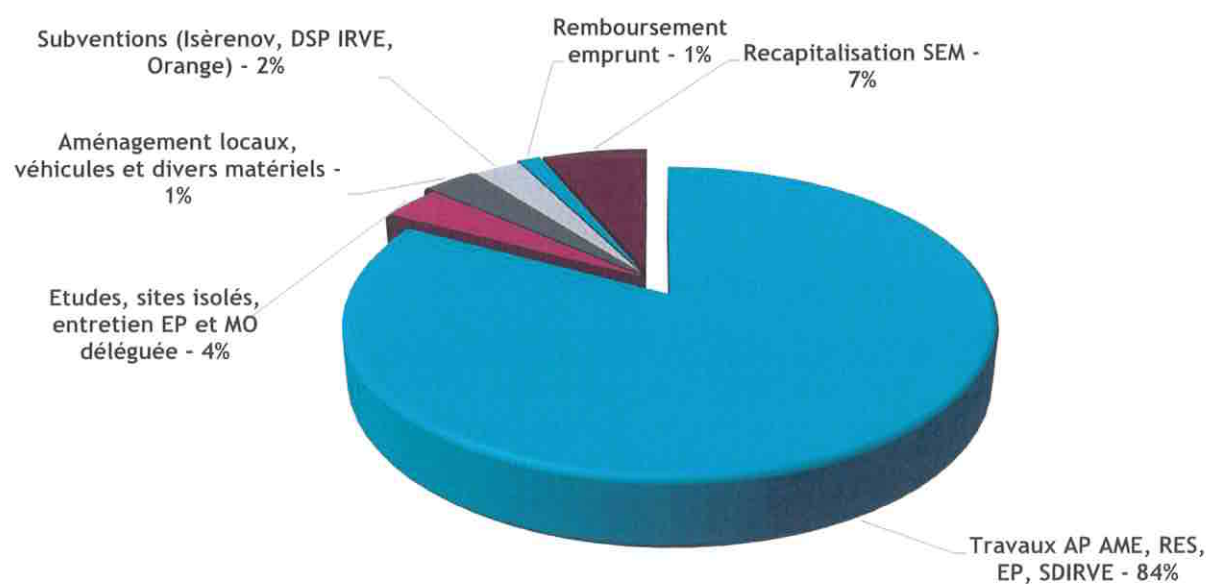
Le « Fonds Vert 2023 », d'un montant de 1,5 M€, alloué à la programmation éclairage public 2023 (AP EP 2023), a été en grande partie perçu en 2024 en raison de l'avancement significatif des projets associés. Le solde a été appelé fin 2025 et sera versée en 2026.

Parallèlement, TE38 a obtenu une nouvelle subvention en 2024, le « Fonds Vert 2024 », d'un montant de 340 k€, destiné à financer la programmation éclairage public 2024 (AP EP 2024). Ces recettes additionnelles seront perçues au cours de l'année 2026.

b. Dépenses d'investissement

	2025	2026	2027	2028
Dépenses réelles d'investissement	27 998 808	28 070 759	27 725 588	26 352 293
<i>Evolution n-1</i>	5,30%	0,26%	- 1,23%	- 4,95%

Les principales dépenses d'investissement 2025 :



- Dépenses d'investissement liées au PPI

84% des dépenses d'investissement correspondent aux crédits de paiement des Autorisations de programme (cf ci-dessus focus sur le PPI).

Autorisations de programme	2025	2026	2027	2028
AME	11 850 000	11 219 143	11 457 088	11 123 012

RES	5 326 000	5 487 016	5 596 900	5 873 530
EP	5 546 182	5 890 000	6 100 000	5 700 000
SDIRVE	650 000	1 250 000	1 250 000	444 151
TOTAL	23 372 182	23 846 159	24 403 988	23 140 693

Les investissements se stabilisent avec la poursuite des différents programmes de travaux relatifs à l'électrification, l'éclairage public et l'installation de bornes de recharge initiés en 2023 et qui devrait prendre fin en 2027.

- Opérations pour compte de tiers en dépenses

	2025	2026	2027	2028
Opérations pour compte de tiers	150 000	530 000	530 000	530 000
<i>Evolution n-1</i>	- 25,29%	253,33%	0,00%	0,00%

Les opérations pour compte de tiers regroupent en dépenses :

- Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée d'éclairage public et sur le réseau THD,
- La mise en œuvre d'ACTEE CHÊNE avec notamment la réalisation d'audits énergétiques et l'installation de capteurs connectés dans le cadre du nouveau service BATIWATT Connecté ou Maîtrisé, qui a démarré faiblement en 2025 mais qui devrait se développer sur 2026 et 2027.

- Autres dépenses d'investissement

Les principales autres dépenses à noter en 2026 sont :

- Les dépenses liées aux moyens généraux et principalement en 2026 la rénovation du siège de TE38 pour adapter les locaux à l'évolution du nombre d'agents de TE38 (560 k€ prévu en 2026)
- Les études et les opérations de Contrôle Technique des Ouvrages principalement liées aux travaux sur les réseaux d'électrification et Orange.
- Le dispositif de subvention Isèrenov' permettant de financer des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics avec une enveloppe de 600 k€ prévue sur le budget 2026, à laquelle s'ajoute les reports des précédentes années.

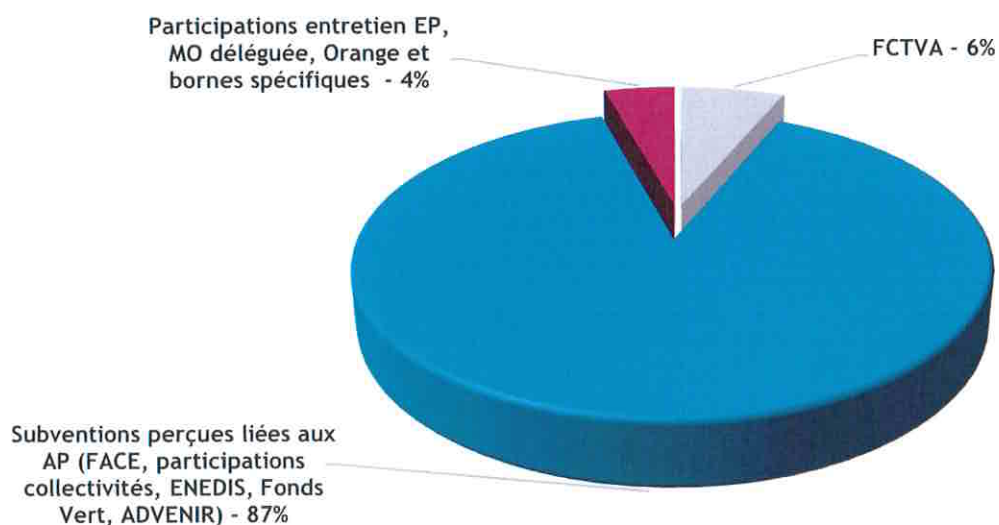
- Le programme de bornes de recharge spécifiques mis en place pour répondre à la volonté de certaines collectivités accueillant des sites ou des événements à forte fréquentation d'équiper de façon plus importante leur territoire que ce qui a été prévue dans le SDIRVE.
- L'entretien de l'éclairage public concourant à la maîtrise de la demande en énergie.
- Les réalisations des mises à jour du PCRS pour permettre le maintien de la qualité du fond de plan de haute précision qui a été finalisé en 2023.

Libellé	2025	2026	2027	2028
Recapitalisation et CCA de la SEM	2 000 000			
Moyens généraux et aménagement des locaux	15 000	480 000	10 000	10 000
Etudes / CTO	855 000	710 000	710 000	710 000
Subventions Isèrenov'	378 000	600 000	700 000	850 000
Bornes de recharge spécifiques	0	170 000	170 000	0
Travaux d'entretien EP-MDE	300 000	300 000	300 000	300 000
PCRS	30 000	35 000	30 000	30 000
TOTAL AUTRES DEPENSES	3 578 000	2 295 000	1 920 000	1 890 000
<i>Evolution n-1</i>		-35,86%	-16,34%	-1,56%

c. Les recettes d'investissement

	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles d'investissement	17 338 474	18 139 646	17 615 241	17 022 112
<i>Evolution n-1</i>	-3,57%	4,62%	- 2,89%	- 3,37%

Les principales recettes d'investissement 2025 :



- Subventions principales

	2025	2026	2027	2028
Subventions perçues liées au PPI	16 416 914	15 467 200	15 250 500	14 357 700
<i>Evolution n-1</i>	- 2,93%	- 5,78%	- 1,40%	- 5,85%

Ce sont les subventions versées par les différents partenaires servant à financer le programme pluriannuel d'investissement (FACE, participations des collectivités, Fonds vert, ENEDIS), elles représentent en 2025 87% des recettes globales d'investissement.

- FCTVA

	2025	2026	2027	2028
FCTVA	1 103 293	1 342 446	1 079 741	1 379 412
<i>Evolution n-1</i>	48,49%	21,68%	- 19,57%	27,75%

Cette recette provient directement de la récupération de la TVA sur les investissements réalisés deux ans auparavant (n-2).

En raison de l'intensification des investissements depuis 2023, notamment dans l'éclairage public et l'installation de bornes de recharge, le FCTVA a connu une forte augmentation en 2025. Cependant, cette hausse pourrait se stabiliser avec la fin du programme des bornes de recharge et l'atteinte de l'objectif fixé de 70% de LED d'ici fin 2026.

- Opérations pour compte de tiers en recettes

	2025	2026	2027	2028
Opérations pour compte de tiers	96 000	585 000	585 000	585 000
<i>Evolution n-1</i>	- 57,43%	509,38%	0,00%	0,00%

Les opérations pour compte de tiers regroupent :

- les participations des collectivités aux travaux d'éclairage public et sur le réseau THD sous maîtrise d'ouvrage déléguée,
- la mise en œuvre d'ACTEE CHÊNE avec les participations de la FNCCR mais aussi celles des collectivités pour financer la réalisation d'audits énergétiques et l'installation de capteurs connectés dans le cadre du nouveau service BATIWATT Connecté ou Maîtrisé, qui a démarré faiblement en 2025 mais qui devrait se développer sur 2026 et 2027.

• Autres recettes d'investissement

	2025	2026	2027	2028
Autres subventions	643 000	695 000	650 000	650 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>127,63%</i>	<i>8,09%</i>	<i>6,47%</i>	<i>0,00%</i>

Il s'agit de subventions servant à financer des investissements ne relevant pas du programme pluriannuel d'investissement telles que :

- Les participations des collectivités dans le cadre des travaux d'entretien de l'éclairage public,
- Les participations des collectivités et d'Advenir dans le cadre de l'installation de bornes de recharges sur des sites spécifiques en 2025 qui expliquent l'évolution de ces recettes à la hausse,
- Les participations d'Orange sur les travaux d'enfouissement de réseaux.

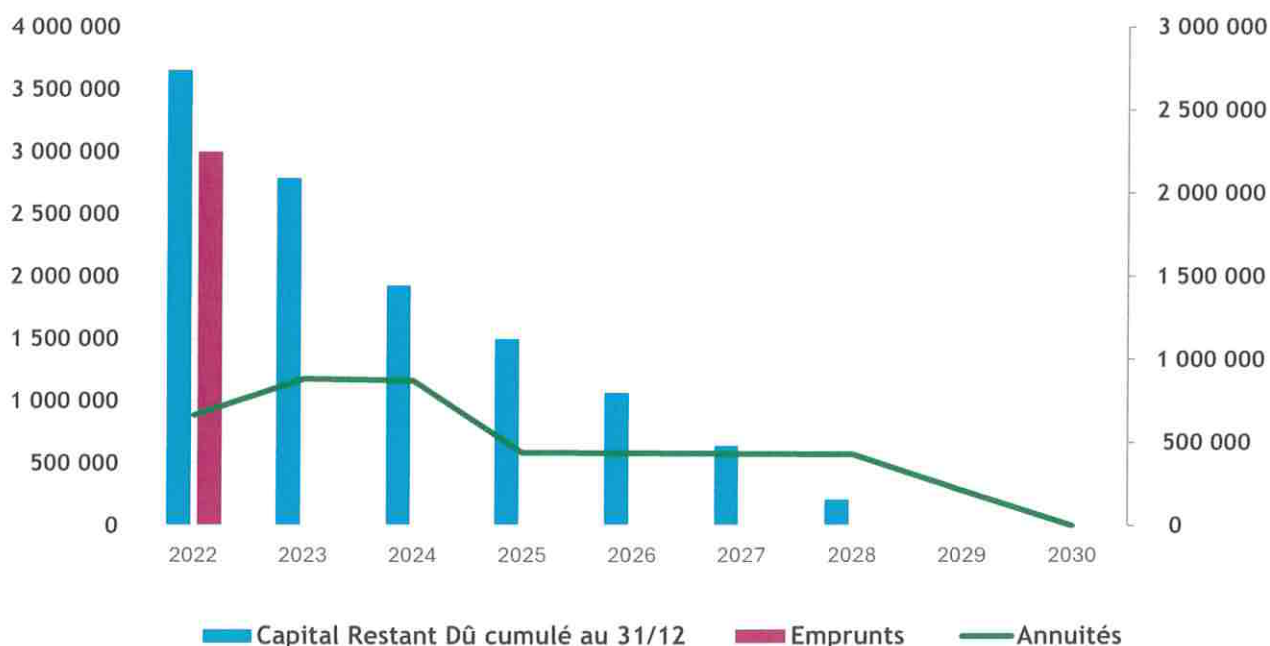
IV - NIVEAU D'ENDETTEMENT

En 2026, un emprunt restera en cours : L'emprunt de 3 M€ visant à renforcer la capacité d'investissement de TE38, dont l'encours du capital de la dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 1 499 999,96 € et qui se soldera en 2029.

Ces évolutions témoignent d'une gestion prudente de la dette et d'une planification financière rigoureuse, visant à soutenir les investissements inscrits dans la feuille de route du mandat tout en maintenant une trajectoire budgétaire durable pour TE38.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2022	3 659 104	178,59 %	3 000 000
2023	2 790 476	-23,74 %	0
2024	1 928 571	-30,89 %	0
2025	1 500 000	-22,22 %	0
2026	1 071 429	-28,57 %	0
2027	642 857	-40,00 %	0
2028	214 286	-66,67 %	0

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio de désendettement	0,4 an	0,2 an	0,2 an	0,1 an	0,1 an	0,1 an	0 an

Le montant des emprunts contractés reste tout à fait en adéquation avec la capacité de remboursement de TE38, permettant au syndicat de rester sur des indicateurs financiers très favorables, tout en poursuivant des actions fortes dans son domaine. La capacité de désendettement de TE38 reste ainsi très marginale par rapport à des structures similaires de même taille.

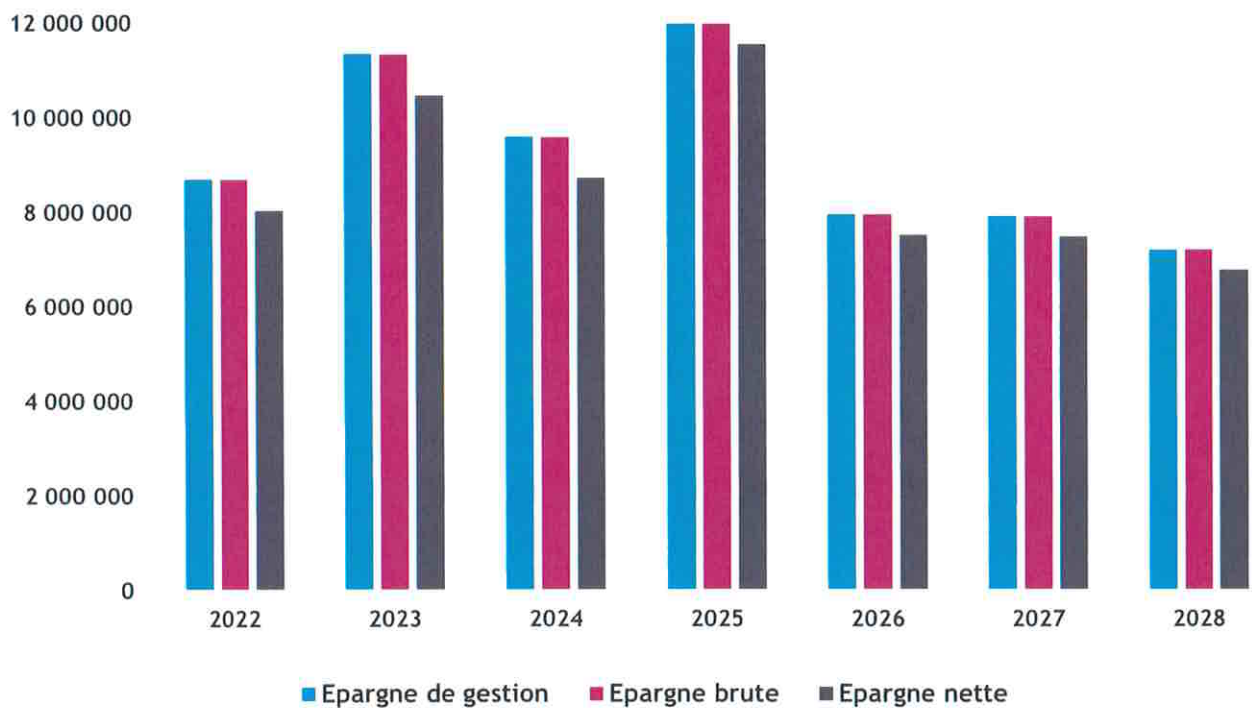
Annexe : État de la dette

IV - EQUILIBRES FINANCIERS

Les soldes intermédiaires de gestion des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. L'année 2023 a été marquée par la perception d'un trimestre d'Accise sur l'électricité complémentaire (nouvelles modalités nationales), d'où des épargnes conséquentes (cf. ci-dessus : recettes de fonctionnement).

Les années 2024 et 2025 sont également marquées par un montant de perception de l'Accise sur l'électricité élevé mais qui ne sera pas assurée pour les années suivantes.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	8 705 682	11 357 272	9 602 312	11 988 190	7 462 701	7 915 215	7 211 234
Epargne brute	8 694 631	11 341 843	9 590 460	11 979 090	7 455 801	7 910 515	7 208 734
Epargne nette	8 040 289	10 473 215	8 728 555	11 550 490	7 027 201	7 481 915	6 780 134



Questions :

Monsieur Renaud Melinon, délégué de la commune de Vinay, s'interroge sur le point de savoir si les investissements relatifs aux bornes de recharge concernent exclusivement l'installation de nouvelles bornes ou s'ils intègrent également le remplacement des équipements existants. **Aymeric de Valon, Directeur général des services**, indique que la première borne du réseau a été installée en décembre 2015 à Villard-de-Lans. Il précise que les bornes de cette première génération, aujourd'hui âgées de plus de dix ans, sont des bornes accélérées fonctionnant en courant alternatif, adaptées aux premiers véhicules électriques, notamment les Renault Zoé. Il ajoute que l'évolution des standards techniques et des usages, avec le développement de la recharge en courant continu, rend ces équipements moins adaptés aux véhicules récents. À ce titre, un programme progressif de remplacement des bornes les plus anciennes et devenues obsolètes sera mis en œuvre à compter de 2026, pouvant notamment concerner la borne de Vinay installée en 2016.

Monsieur Alain Maffet, délégué de la commune de Montbonnot, s'étonne de la baisse des investissements programmés pour les bornes de recharge à l'horizon 2028. **Aymeric de Valon, Directeur général des services**, rappelle que le schéma directeur des infrastructures de recharge, validé par la Préfecture en 2023, arrive à échéance en 2027. Il précise que la poursuite ou l'adaptation de ce schéma n'a pas encore été arrêtée et relèvera des décisions des élus du prochain mandat. Il ajoute qu'il est néanmoins raisonnable d'anticiper une poursuite du développement du réseau, compte tenu de la dynamique de croissance de l'électromobilité.

Monsieur Bernard Guillaume, délégué de la commune de Roche, indique qu'il est également Vice-Président de l'AVERE France. À ce titre, il souhaite porter à la connaissance du Comité deux chiffres qu'il juge éclairants : le territoire national compte aujourd'hui environ 185 000 bornes de recharge ouvertes au public, à comparer aux 10 000 stations-service existantes.

Monsieur Didier Carré, délégué de la commune de Montrevel, s'interroge tout d'abord sur la baisse des recettes d'investissement du Plan Pluriannuel d'Investissement entre 2025 et 2026. **Aymeric de Valon, Directeur général des services**, explique que cette diminution est principalement liée à la fin progressive du Fonds Vert, pour lequel un montant de 650 millions d'euros est annoncé pour 2026, contre près de 2 milliards d'euros en 2024.

Monsieur Didier Carré interroge ensuite la collectivité sur les projets en attente concernant la SEM et ses filiales, et sur leur éventuelle exposition aux freins nationaux affectant actuellement la filière photovoltaïque.

Aymeric de Valon, Directeur général des services, indique que l'arrêté tarifaire S21 a effectivement porté un coup d'arrêt à la filiale photovoltaïque. Il précise toutefois que les projets déjà négociés en grappe au sein des filiales de la SEM ENERG'Isère, notamment ceux situés sur le territoire des Vals-du-Dauphiné, bénéficient de tarifs de rachat sécurisés ainsi que de plans de financement déjà négociés avec les établissements bancaires. Il souligne que seuls les projets encore à l'état prospectif ne disposent pas à ce stade de garanties de sortie et devront être réexaminés avec attention au regard de l'évolution des orientations nationales. Les projets actuellement en attente correspondent ainsi à ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rachat.

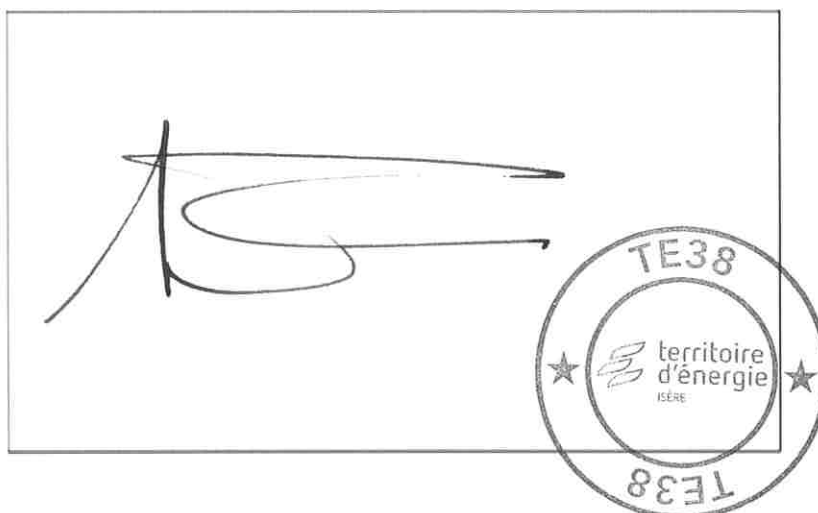
Monsieur Didier Carré relève par ailleurs que la diapositive relative aux ressources humaines mentionne 49 postes pourvus et s'interroge sur l'existence éventuelle de postes vacants. **Aymeric de Valon, Directeur général des services**, confirme qu'il peut effectivement exister des postes publiés pour lesquels les recrutements ne sont pas encore finalisés.

Monsieur Éric Janon, délégué de la commune de Renage, indique travailler au sein d'un grand bailleur social et souhaite partager une réflexion concernant la problématique de la recharge des véhicules électriques pour les habitants de logements sociaux. Il s'interroge sur la possibilité d'envisager un partenariat avec TE38 pour l'implantation de bornes de recharge. **Aymeric de Valon, Directeur général des services**, rappelle que TE38 n'intervient pas sur des offres privées et agit exclusivement sur des terrains publics. Il précise que, à ce stade, les choix des élus portent sur l'installation de bornes rapides et accélérées au sein du réseau EBORN, ce qui ne correspond pas aux besoins de recharge lente nocturne généralement associés à l'habitat social. Il ajoute néanmoins que le sujet mérite d'être étudié et que des pistes pourraient émerger dans le cadre d'un futur schéma directeur, lequel devra être examiné par les élus du prochain mandat.

Le DOB et le ROB sont définitivement adoptés à l'unanimité.

Auxiliaire de séance : Christelle BARTS - Responsable du service finances

Bertrand LACHAT, Président de TE38 :



ANNEXE

ETAT DE LA DETTE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (1)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture eventuelle (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 499 999,96					428 571,44	6 830,36	0,00	1 366,07
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 499 999,96					428 571,44	6 830,36	0,00	1 366,07
16411 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)		0,00	A.1	1 499 999,96	3,25	F	C.911		428 571,44	6 830,36	0,00	1 366,07
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances contre-chèques du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts en dette (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1802 Sous le moyen terme "Epoca" (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

TE38 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 499 899,96					428 571,44	6 830,36	0,00	1 366,07

(10) S'agissant des emprunts associés d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette privée pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE TOUS LES NATURES REÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2023, PAR LES ÉLUS SIÈGEANT AU COMITÉ SYNDICAL AU TITRE DE TOUTE FONCTION EXERCÉE AU SUD DE L'EST ET AU SUD DE TOUTE STRUCTURE ET DE TOUTE SOCIÉTÉ VISÉE À L'ARTICLE L. 5211-12-1 COC1

Noms	Fonction	Post-qualification (article 12-13)	Année	Montant de l'indicateur	Autres versements de l'indicateur	Montant cumulé de l'indicateur	Montant des autres versements de l'indicateur	Montant cumulé de l'indicateur
ARNOT	MARVILIN	Délégué territoire n° 8	2020-2026		SEM ENERGIEERE : 912,21 €	305,48 €	SEM ENERGIEERE : 90,00 €	0 €
BUCY	CHARLES	Délégué territoire n° 2	2020-2026					0 €
CARCEL	RAYMOND	Délégué territoire n° 3	2020-2026			648,12 €		0 €
COLLIN	FABRIK	Délégué territoire n° 7	2020-2026			708,35 €		0 €
CULMET	SAVO							
DANNO	JEAN MICHEL		2020-2026					
DERUNNE	Elizabeth							
DELADE	DEPES	Vice Président - Territoire n° 8	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 7924,22 €	190,71 €		0 €
ESCLARON	DOMITIQUE	Délégué Grenoble Alpes Métropole	2020-2026		SEM ENERGIEERE : 912,21 €		SEM ENERGIEERE : 60,00 €	0 €
FERRARI	FREDERIQUE	Vice Présidente déléguée Achat énergies et administration	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 8096,12 €	322,49 €		0 €
GARNIER	JEAN LUC	Délégué territoire n° 7	2020-2026			158,38 €		0 €
GAUTHIER	REGIS							
GOHNET	BRUNO	Vice-Président - Territoire n° 11	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE	27,28 €		0 €
GUILLET	FRANCOIS	Délégué territoire n° 5	2020-2026			16,78 €		0 €
GUENDT	BENJAMIN	Délégué MONTAUD	2020-2026		SEM ENERGIEERE : 456,00 €		SEM ENERGIEERE : 60,00 €	0 €
GUILARME	BERNARD					62,32 €		
GULLON	JOEL	Vice-Président - Territoire n° 4	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 11178,52 € EPCI : 3781,10 € SDIS : 8412,08 €	41,13 €		0 €
JARLAUD	BERNARD	Vice-Président délégué Finances	2020-2026	4 611,96 €	SEM ENERGIEERE : 1140,24 €	1 357,05 €	SEM ENERGIEERE : 150,00 €	0 €
JULIEN VIKOZ	JEAN PAUL	Délégué Gillymay	2020-2026			493,16 €		0 €
JULIEN	BERNARD	Délégué territoire n° 2	2020-2026			318,47 €		0 €
KATTANDJIAN	FABRIK	Délégué territoire n° 7	2020-2026					0 €
LACHAT	BERTRAND	Président	2020-2026	9 228,94 €	SEM ENERGIEERE : 2704,84 €	320,07 €	SEM ENERGIEERE : 0,00 €	0 €
LEFFREY	JEAN MARC	Vice-Président délégué Concessions d'énergies et urbanisme	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 3468,64 € Syndicat d'aménagement du bassin n°61 : 1579,92 €	355,76 €		0 €
LEFRANCOIS	JEAN MICHEL	Délégué territoire n° 4	2020-2026			257,38 €		0 €
MALTRAIT	JEAN CHARLES	Délégué Challes	2020-2026			69,77 €		0 €
MARTON	GUISO	Vice-Président - Territoire n° 6	2020-2026	2 498,14 €		198,72 €		0 €
MEURER	ALAIN	Délégué CC Bionne rive	2020-2026					0 €
MICHEL	JEAN MARC	Délégué territoire n° 9	2020-2026					0 €
MONTAGNON	EMMANUEL	Vice-Président - Territoire n° 3	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 4883,28 € Syndicat des eaux Gerty Bourallières : 3 919,60 €	395,80 €		0 €
MOSJAN	BERNARD	Délégué territoire n° 6	2020-2026					0 €
MORIN	NICOLAS	Délégué territoire n° 4	2020-2026					0 €
PAULLOT	DANIEL	Délégué territoire n° 2	2020-2026	4 611,96 €	EPADE DE LA BOURBRE : 3304,80 €	448,20 €		0 €
PAQUE	YANNECK	Délégué Beaupréaire	2020-2026					0 €
PERIN	PASCAL	Délégué territoire n° 5	2020-2026					0 €
PERROT	QUENTIN							
POHNET	GILBERT	Vice-Président - Territoire n° 1	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 1918,52 €	964,51 €		0 €
POUYER	ANNEE							
PRALY	PASCAL							
RABET	JACQUES	Vice-Président - Territoire n° 8	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 8508,40 €	362,15 €		0 €
ROSTI	PATRICK	Délégué territoire n° 1	2020-2026			995,14 €		0 €
SALVS	MICHEL	Délégué territoire n° 9	2020-2026			288,49 €		0 €
SATRE	LUC	Délégué Vice-Sous-anjou	2020-2026		SEM ENERGIEERE : 1 188,31 €		SEM ENERGIEERE : 30,00 €	0 €
SILVESTRE	MARVILINE	Vice-Présidente déléguée Transition énergétique	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 16014,18 € EPCI : 6142,38 €	279,90 €		0 €
SOTO	GUY	Délégué territoire n° 10	2020-2026					0 €
TOGNARELLI	CHRISTIAN	Délégué territoire n° 3	2020-2026			91,80 €		0 €
TOSCAN	MICHEL	Vice-Président - Territoire n° 7	2020-2026		COMMUNE : 8801,14 € SIC SEHEPY : 1884	317,36 €		0 €
TRICOMBE	DANIEL	Vice-Président - Territoire n° 5	2020-2026	4 611,96 €	Montre centrale de la Junche : 1425,72 €	173,68 €		0 €
VERRI	PIERRE	Vice-Président - Territoire n° 10	2020-2026	4 611,96 €	COMMUNE : 22198,79 €	19,10 €		0 €
ZACCARELLO	PHILIPPE							
ZODINI	MARC				SEM ENERGIEERE : 912,21 €		SEM ENERGIEERE : 60,00 €	
ZODINI	BERNARD				SEM ENERGIEERE : 912,21 €		SEM ENERGIEERE : 120,00 €	

* FC38 n'a pu mentionner pour l'année 2023 que les élus pour lesquels il disposait de cette information

